

# Procès-verbal de l'assemblée ordinaire de l'association

## AMICALE DES TIREURS DE LA CHAPELLE SAINT LUC

### A.T.C.S.L

L'an deux mille dix huit le 21 septembre à 19 heures.  
Les Membres de l'Association "DE L' A.T.C.S.L  
dont le siège est à LA CHAPELLE SAINT LUC 20 rue de la Douane,  
se sont réunis au 20 rue de la Douane.  
sur la convocation du Comité directeur en date du 1 septembre 2018

L'assemblée est présidée par Monsieur AIME Claude le Président

Le président constate que les membres, présents, ou représentés, représentent 57 % des membres et que la majorité est requise.

Après vérification des pouvoirs.

Monsieur le Président déclare alors que l'assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Les membres peuvent prendre connaissance des documents déposés sur le bureau du président :

- le rapport Moral et Financier du Conseil sur l'exercice écoulé ;
- le texte des résolutions proposées à l'approbation de l'assemblée.
- Les pouvoirs des Membres représentés par des Membres Mandataires

Le président rappelle à l'assemblée qu'elle est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- ✓ 1 **Approbation du rapport Moral.**
- ✓ 2 **Compte rendu Financier et quitus au conseil de sa gestion.**
- ✓ 3 **Règlement des licences**
- ✓ 4 **Carnet de tir.**
- ✓ 5 **Classement des tireurs**
- ✓ 6 **Organisation des compétitions.**
- ✓ 7 **Calendrier de tir.**
- ✓ 8 **Entraînements.**
- ✓ 9 **Ecole de tir.**
- ✓ 10 **Tir de loisir.**
- ✓ **Questions diverses.**

Puis il donne lecture des rapports et ouvre les débats.

**Ce sont 10 résolutions qui sont à l'ordre du jour.**

Un échange de vues intervient. Personne ne désirant plus prendre la parole, le président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour.

#### Première résolution

Je tiens à vous remercier de votre présence, le mois de septembre est très chargé, pour avoir une date disponible et respecter les impératifs des dates butoirs du Conseil Général et de La Chapelle Saint Luc

Pour notre stand, l'entretien du stand c'est toujours la même chose avec le maire adjoint, il a fallu encore une intervention pour que l'on nous coupe l'herbe. Je n'ai toujours pas de remboursement en ce qui concerne les réparations du stand sur la ciblerie communale. Nous avons avec le concours du FNDS à équiper notre stand de 5 cibles électroniques pour le tir pistolet standard 10 m, et vitesse de repérage, qui seront installées prochainement.

Nous avons participé à la nuit des sports et notre association a été encore mise en valeur, je reviens sur cette nuit des sports qui devient un critère premier pour des subventions, surtout les compétiteurs.

Pour notre effectif nous avons 120 licences comptant les FFT et Ufolep, en augmentation d'un peu plus de 2 % nous faisons partie des 7 clubs de l'Aube en augmentation. Nous avons dont 8 femmes et 86 hommes, 12 créations, chez les hommes nous avons 41 seniors 3, 22 seniors 2 et 22 seniors 1, 1 jeune. Nous restons premier club de la Ligue de Champagne Ardennes avec 31 podiums dont 18 en or en individuel et par équipe 10 podiums dont 8 podiums en or sur les 37 attribués dans les disciplines ISSF dans la ligue de Champagne.

Un palmarès toujours élogieux,

Au France en individuel, 2 titres de vice champion de France et 3 podiums bronze, par équipe 4 titres de Champion de France, 1 titre de vice et 3 podium bronze.

Aux régionales FFT 18 titres individuels de champion de Ligue, 7 vices et 7 podiums bronze, par équipe 12 titres et 1 vice champion.

Aux championnats Départementaux 13 titres champions individuels, 5 vices et 6 bronzes, par équipe 15 titres en or et 2 vices

Notre club est classé et concourt en 1<sup>ère</sup> division Nationale soit dans les 20 meilleurs clubs Français au pistolet 10m. il a terminé à la 18<sup>ème</sup> place, et nous descendons en 2 Division

Notre club est classé en 2<sup>ème</sup> division nationale au pistolet 25 m il termine à la 10<sup>ème</sup> place.

marès nous positionne encore premier club de la champagne Ardennes pour la saison 2017/2018 dans les disciplines ISSF et surtout que nous  
is que les disciplines armes de poing.

Nous avons organisé des championnats Départementaux 10 et 25/50 m et les coupes Aube 10 et 25 m.

Nous avons fait 15 avis favorables, nous avons 18 grades de cibles de couleurs, 6 blanches, 6 jaunes, 6 vertes, 3 arbitres, 9 formateurs et 3 médailles.

Notre tireur Sébastien Benot vient d'être élu responsable de la gestion sportive du département, pour le mandat 2016/2020

J'en terminerais par vous remercier tous, tireurs de loisirs et tireurs sportif et animateurs, organisateurs, chacun avec ses compétences, de l'aide que vous apportez au club pour qu'il soit envié de tous. Notre responsable de l'école de tir A. Souiller qui se dévoue pour nous préparer les jeunes à un avenir, ainsi que N. Sala avec Ph Crist qui chaque samedi animent les tireurs de loisirs et encore un grand bravo pour tous nos champions..

L'Assemblée Générale approuve et adopte à l'unanimité.

### **Deuxième résolution**

Après la lecture du résultat financier et les commentaires du bilan, ceux-ci laissent apparaître un résultat négatif de - 224.83 €, pour un budget de 53803.37 € et des charges de 54416.59 € avec un report à nouveau 5338.69 €. La subvention de la municipalité de 6550.00 € est partagée et versée en 2 fois. La subvention du conseil Général 5 000 € et 2 000 € du CNDS . Cette année nous avons eu des championnats encore très éloignés. Les dépenses , achat d'armes 3764.00 €. Les licences UFOLEP 822.80 €, soit plus de 40 € par tueur. Les engagements aux compétitions 1432.00 € plus environ 1000.00 € avec les organisations et l'assurance responsabilité 753.62 € sont les principales grosses dépenses en dehors des frais de championnats. L'immobilisation passe de à 60429.20 € avec la rentrée des armes.

Un inventaire à été effectué sur le matériel que l'on dispose pour avoir un chiffre précis de notre patrimoine, celui-ci s'élève à 100 000.00€ il est demandé à l'assemblée de modifier l'actif immobilisé. Il devient plus réel sachant que la valeur défini est une valeur d'occasion.

L'Assemblée Générale déclare approuver les comptes et donne au conseil quitus de sa gestion.

### **Troisième résolution**

Les licences, sans augmentation générale qui porte le coût des licences à 150 € pour les adultes et 110 € pour les jeunes et étudiants. Les licences ne sont pas automatiquement envoyées pour un renouvellement, il faut déjà régler la licence pour la recevoir une quinzaine de jours suivants. Cependant, pendant ce délai nous avons la possibilité de transmettre un duplicata. La cotisation Départementale d'une valeur de 10 €, est prélevée directement par la Fédération.

Pour l'année 2019 et à l'avenir, la mairie va nous nous demander une aide aux charges estimées de fonctionnement, il faudra répercuter les charges que la commune nous demandera pour 2019 par l'augmentation du prix de la licence.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

### **Quatrième résolution**

Les périodes annuelles des tirs contrôlés restent courant, janvier, juin et octobre, en n'oublions pas de faire tamponner les carnets. Lorsqu'un carnet n'a plus de cases il faut en faire la demande avec photos d'un nouveau carnet. Cependant il faut garder l'ancien carnet pour prouver lors d'un renouvellement le nombre d' années écoulées avec le renouvellement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

### **Cinquième résolution**

Le classement des tireurs départementaux en 2 divisions est établi uniquement à la carabine 10m, pistolet 10 m et au pistolet 25 m sport, toutes les autres disciplines sont open pour les différentes manches. Ils sont établis selon les critères du tableau de bord,. Cependant au classement final des coupes Aube, le classement sera établi par catégorie fédérale.

Une finale aura lieu entre les 8 meilleurs tireurs en open, carabine et pistolet 10 m pour le titre de maitre 2019.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

### **Sixième résolution**

Nous conservons les organisations des coupes Aube au 10m le 20/21 octobre et le 20/21 avril pour le 25 m. Nous organisons les championnats départementaux 10m le 03/04 novembre et le 25/50m le 11/12 mai.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

### **Septième résolution**

Les calendriers ont été établi 15 août. Par contre la première compétition débute en septembre. Les France indoor seront organisées à Montluçon et des clubs à Carcassonne.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

### Huitième résolution

Les entraînements sont groupés pour l'instant le mardi et le jeudi à partir de 17 h jusqu'à 21 h. Le mercredi après midi de 14 h à 17 h. Le samedi après midi de 14 h à 17 h. Pour les jeunes jusqu'à l'âge poussins, benjamins, minimes, et cadets ils devront obligatoirement passer par l'école de tir le mercredi après midi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

### Neuvième résolution

L'école de tir, pour les débutants du 3<sup>ème</sup> âge, et obligatoirement pour les jeunes des catégories, poussins, benjamins, minimes, et cadets, ils devront passer par l'école de tir le mercredi après midi, sous la responsabilité de l'entraîneur Alain Souillier, aidé de Guénin Eric et Juan Delafuente. En ce qui concerne les tireurs de loisirs, les débutants recevront une formation et un suivi à la manipulation des armes de poing par André gauche diplômé de tir de vitesse.

Cette demande est adoptée à l'unanimité

### Dixième résolution

Pour le tir de loisir, M. Norbert Sala en est le responsable, il aura l'appui de Philippe Christ avec si nécessaire André Gauche moniteur vitesse. Le stand à utiliser est le stand de tir de vitesse ou toutes les possibilités de figures sont possibles, pour la tenue des armes à poing. Il est ouvert aux heures d'ouvertures du complexe et pour la carabine 22lr stand 50m ou 25 vitesse. Aucun autre calibre est autorisé aux armes d'épaule..

Ce stand 25 m vitesse est équipé maintenant, de deux cibles équipées de support de cible, 2 jeux de gongs pour les armes réglementaires au pistolet, et l'arbalète field 18 m peut être aménagé.

Cette demande est adoptée à l'unanimité

### **Questions diverses :**

- Le concours interne est programmé pour le vendredi soir 7 décembre.
- La cible électronique, est disponible et réservé qu'aux tireurs nationaux, S. Soulez n'a pas encore eu le temps de fabriquer un coffret de protection.
- On redemande l'extraction de la Fumée et des particules, nous reprendrons contact avec la municipalité.
- Il est demandé l'éclairage du stand de vitesse, il faut le prévoir.
- La participation à la nuit des sports, pour les récipiendaires devient pratiquement une nécessité.
- Les points de qualifications ligue ne sont pas officiels, ce n'est qu'un repère des années précédentes.
- Une participation de 20 €. sera demandé aux tireurs qui s'engageront aux championnats UFOLEP.
- Voir une augmentation des licences en 2019.
- Le dossier du patrimoine restera au stand et consultable par tous les licenciés.
- Un pistolet 5 coups vient d'être acheté il sera incorporé pour 2018 dans le patrimoine
- Suite aux obligations vestimentaires, S. Benot se propose pour faire rechercher une solution d'un ensemble de vêtements sportifs été, hiver.

Après débat, toutes ces demandes sont adoptées.

**Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, des questions diverses furent posées, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 22 heures.**

De tout ce qui précède, il a été dressé procès-verbal, signé par le Président.

La Chapelle Saint Luc le 27 septembre 2018.

Membre du Comité Directeur



Le Président

